



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AFRIQUE DU NORD

MILITAIRES DISPARUS EN AFRIQUE DU NORD PENDANT LA GUERRE D'ALGERIE

La question des « disparus » (estimés à environ 500 à 1000 militaires français de l'armée régulière et à 1 500 à 1800 civils européens) a été, depuis le début des années 2000, l'un des points privilégiés de l'action gouvernementale en faveur d'une meilleure connaissance des victimes du conflit algérien. Elle a constitué un élément de discussion dans la relation franco-algérienne et de relation avec des associations, comme SOLDIS ou le Groupe de recherches des Français disparus (GRFDA).

Le service historique de la défense (SHD), l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) et le service interministériel des archives de France se sont aussi largement investis sur le sujet. Cette politique de l'État a permis de mener ou d'encourager des recherches qui ont abouti à une ouverture des archives, tandis que sont dressées des listes de plus en plus précises qui permettent d'honorer la mémoire des disparus.

Dans cette perspective, une approche bilatérale franco-algérienne s'avère nécessaire pour connaître le sort et retrouver le cas échéant les sépultures des disparus. Après des tentatives d'échanges et recherches entre 2008 et 2013, qui n'ont pas dépassé le caractère symbolique, au mois de décembre 2013, dans une déclaration conjointe, les Premiers ministres algérien et français ont affirmé leur volonté de faciliter la recherche et l'échange d'informations pouvant permettre la localisation des sépultures de disparus algériens et français de la guerre d'indépendance.

La première visite à Paris, en janvier 2016, d'un ministre des Moudjahidines depuis l'accession à l'indépendance de l'Algérie a permis de réengager des discussions. A cet effet, les deux parties ont décidé de mettre en place un groupe de travail piloté par les services compétents du ministère des Moudjahidines et ceux du ministère français chargé des Anciens combattants. Ce groupe de travail a commencé ses investigations lors du premier trimestre 2015 et s'est réuni pour la première fois à Alger, le 11 février 2016.

Outre les Français disparus, ce groupe de travail a été invité à étudier les demandes relatives à des membres de l'ALN et des civils tués par les forces françaises. Consécutivement à cette rencontre, la partie française a transmis à son homologue une série de propositions visant à définir une méthode de travail commune afin d'examiner, dans le cadre d'une démarche progressive, l'ensemble des situations identifiées.

Le déplacement du président de la République en Algérie, au mois de décembre 2017, a permis de réaffirmer la volonté des deux pays de poursuivre les démarches en cours, en vue de réconcilier les mémoires et d'apaiser les souffrances des familles qui souhaitent connaître les conditions dans lesquelles sont intervenues les disparitions de leurs proches, ainsi que le lieu de leur inhumation. Néanmoins, ce dialogue bilatéral semble aujourd'hui bloqué.

Pour autant, la volonté française de faire la lumière sur les disparus et ouvrir les archives a été régulièrement réaffirmée par le Président de la République. Dans sa déclaration du 13 septembre 2018, le Président de la République a reconnu, au nom de la République française, qu'en 1957, Maurice Audin, alors jeune militant du Parti communiste algérien, a « été torturé puis exécuté, ou torturé à mort par des militaires ». A travers cette reconnaissance d'un disparu dont le corps n'a jamais été retrouvé, le Président souhaite encourager le travail historique sur « tous les disparus de la guerre d'Algérie, Français et Algériens, civils et militaires ». Il a également annoncé l'ouverture, par dérogation générale, des fonds d'archives sur ce sujet.

.../...

La reconnaissance par la France de l'assassinat de l'avocat Ali Boumendjel en mars 2020 a été l'occasion, pour le Président, de réitérer sa volonté « d'avancer sur la voie de la vérité ».

En ouvrant au public, par arrêté du 9 avril 2020, des dossiers auparavant classés secret défense, le Gouvernement a rendu les archives concernant les disparus accessibles à quiconque en fait la demande, les documents relatifs aux affaires portées devant les juridictions ou aux enquêtes de police judiciaire, couverts par un délai de 75 ans devant encore faire l'objet de dérogations.

Par la suite, en juillet 2020, l'historien Benjamin Stora reçoit pour mission de réaliser un rapport sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie, qu'il remet au Président de la République en janvier 2021. Il insiste tout particulièrement sur la question des disparus en évoquant ceux de la bataille d'Alger ou des Européens enlevés à Oran en 1962. Parmi ses préconisations, Benjamin Stora propose : la poursuite du travail du groupe franco-algérien de recherche des disparus, l'identification des emplacements des inhumations des condamnés à mort exécutés, et la mise en place d'une commission mixte d'historiens français et algériens pour faire la lumière sur les enlèvements et assassinats d'Européens à Oran en 1962.

Dans ce contexte, les services français d'archives se sont tout particulièrement mobilisés, à compter de 2019. Ainsi, en février 2019, des contacts se sont établis entre le SHD et le Comité international de la Croix Rouge, détenteur d'archives, et plusieurs réunions interministérielles ont débouché sur les actions suivantes :

- la publication d'un arrêté du 9 mars 2020 portant ouverture des archives de la Commission de sauvegarde des droits et libertés individuels relatives aux disparus de la guerre d'Algérie, qui rassemble 2 300 dossiers individuels conservés par les Archives nationales et consultables sur le site de Pierrefitte-sur-Seine (à l'exception d'une cinquantaine de dossiers conformément à la demande du ministère des Armées) ;
- la diffusion, depuis juin 2020, par le service interministériel des archives de France sur le portail « France Archives », d'un guide numérique constitué de fiches d'aide à la recherche concernant les disparus de la guerre d'Algérie (dernière mise à jour en juillet 2021) qui présente les fonds par grandes catégories de disparus et a été traduit en anglais et en arabe. Le ministère des Affaires étrangères y consacre une page sur son site France diplomatie, avec un guide pour accéder aux 2230 dossiers individuels de disparus présents dans ses archives.

Parallèlement, des travaux ont été menés pour l'établissement de listes permettant de retrouver les noms, les circonstances des disparitions et le sort des disparus (libérés, décédés, cas incertains, déserteurs, disparus). Le travail est toujours en cours, mais il est d'ores et déjà possible de disposer de listes de plus en plus précises.

S'agissant des disparus civils européens de la guerre d'Algérie, ils ont fait l'objet d'une recherche menée en 2009 et 2010, par un groupe d'historiens, mandaté par la mission interministérielle aux rapatriés (MIR), consultant et recoupant les informations dispersées au sein des fonds d'archives de plusieurs ministères et services (affaires étrangères, intérieur, culture, justice...). Les résultats de cette enquête ont été publiés en 2011 aux éditions SOTECA par Jean-Jacques Jordi sous le titre *Un silence d'État. Les disparus civils européens de la guerre d'Algérie*. Les recherches ont permis d'identifier 1583 disparus civils présumés décédés, 170 disparus dont le sort est incertain, 123 personnes enlevées dont le corps a été retrouvé et inhumé, et 349 personnes rentrées en France.

S'agissant des militaires disparus, objet d'une mobilisation du ministère des Armées, la question a fait l'objet de recherches par les équipes du Service historique de l'armée de Terre en 2002, puis d'un programme de recherche mené par l'association Soldis, créée en 2014. Cette association a reçu l'appui de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA), de l'ONACVG et du SHD pour explorer les archives individuelles et opérationnelles. Elle produit tous les ans un bilan d'activité et tient à jour un fichier.

.../...

Selon le dernier bilan de février 2021, à partir d'une base concernant environ 1700 cas de disparition de militaires, les recherches ont permis d'éliminer les personnes non disparues, les civils, les militaires à la retraite, les supplétifs qui n'avaient pas le statut de militaire, les déserteurs, les doublons et les décédés hors du théâtre de l'Algérie.

Sur les 1200 noms restants, les recherches ont identifié 75 disparus dont le corps a été retrouvé, 254 prisonniers libérés ou évadés, 44 dont la disparition n'est pas due à l'ennemi (noyades, crash aérien...), 663 noms de militaires disparus sont confirmés à l'issue de ce travail. Ces 663 militaires disparus se répartissent globalement pour moitié entre disparus au combat et victimes d'enlèvements avant et après le 19 mars.

En matière d'action mémorielle, en France a décidé d'honorer tous les disparus de la guerre d'Algérie par l'apposition au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, d'une stèle à leur mémoire, inaugurée le 31 octobre 2015.

Par ailleurs, dès son inauguration le 5 décembre 2002 par le Président de la République, le mémorial du quai Branly à Paris a été dédié aux combattants morts pour la France et aux supplétifs tués après le cessez-le-feu. Sur la colonne centrale du mémorial du quai Branly défile une liste de 1703 noms de civils disparus en Algérie.

Enfin, le site « mémoire des hommes » a mis en ligne, le 20 octobre 2021, la base de données des victimes civiles disparues pendant la guerre d'Algérie, la même chose devant être réalisée pour les disparus militaires.